

## On en parle

### Un Beaufortais expose à La Bulle

A la médiathèque La Bulle à Mazé, jusqu'à la fin du mois, le photographe d'origine beaufortaise Jean-Sébastien Legeay expose une cinquantaine de clichés : des portraits de personnages imaginaires et des figures historiques, des paysages futuristes, des compositions en trompe l'œil... Les photographies de Jean-Sébastien Legeay, dédiées aux arts urbains, plongent le public dans un univers étonnant, au cœur des villes et des campagnes.



## ifier »

ent ensemble  
communautaire.



ment de Beaufort-en-Anjou :

### ► Seiches-sur-le-Loir. Des locaux mis à disposition de l'accueil de loisirs

Le conseil municipal réunit jeudi soir 13 février a adopté les délibérations suivantes.

**Subventions** : danse modern'Jazz à Seiches, 720 € (24 enfants de Marcé y sont inscrits), basket-club de Seiches, 450 €, Défense des cultures 350 €, Espace Air Passion, 70 €.

**Achat véhicule** : la voiture des services techniques de la municipalité sera remplacée par un véhicule essence neuf équipé dont le coût s'élève à 11 200 €, reprise comprise (11 voix pour, 2 contre et une abstention).

**Chauffe-eau** : le Conseil municipal a décidé le changement du chauffe-eau des vestiaires du stade de foot, soit 1 302 € avec la pause.

**Participation frais de scolarité** : les élus ont décidé d'augmenter le montant de la participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Chaumont-d'Anjou et Beauvau (5 en élémentaire de Chaumont, et 5 en élémentaire de Beauvau auxquels s'ajoutent 3 en

maternelle) et scolarisés à Marcé de 10 €, soit 180 € pour l'élémentaire, et 785 € pour la maternelle. La commune devra participer aux frais de scolarité d'un enfant marcéen scolarisé en CLIS à Seiches, soit 423 €.

**Convention** : les élus ont approuvé la convention de mise à disposition de locaux et de matériel destinés à l'accueil de loisirs des Trinottières (22 enfants marcéens le fréquentent). Pendant la durée des travaux de rénovation de celui-ci, qui démarreront le 19 mars pour s'achever le 2 juillet, les activités pourront se dérouler au sein du Pôle Enfance, restaurant scolaire, et à l'école maternelle (salle de dortoir et préfabriqué). « Ce système continuera à fonctionner dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, à partir de la rentrée prochaine, uniquement le mercredi après-midi », a signalé Marie-Annick Chasles, 1<sup>re</sup> adjointe. « À terme il faudrait ouvrir un accueil de loisirs à Marcé » a conclu le maire.

**Prochain conseil** : jeudi 13 mars.

### ► Lézigné. Henri Lebrun, tête de la liste